

Nous n'admettons, je crois, dans la structure gouvernementale, aucune autorité prépondérante pouvant ordonner à certains ministères de suivre telle ou telle ligne de conduite. Ce pouvoir appartient au cabinet, ou aux organismes ou commissions établis par le cabinet pour étudier certains problèmes et énoncer des recommandations. Nous avons chargé assez de commissions d'étudier des problèmes de toutes sortes. A mon sens, l'ultime responsabilité appartient au cabinet, et j'espère qu'il la conservera. Pour tout dire, j'espère que nous n'en arriverons jamais à avoir une autorité prépondérante devant donner des directives aux autres ministères. Ce pouvoir doit demeurer aux mains du cabinet, qui est responsable auprès du Parlement.

L'honorable député d'York-Sud se contredit dans sa proposition. A mesure que la société contemporaine se développe et devient plus complexe, prétend-il d'abord, il devient plus difficile, voire impossible, non seulement au premier ministre mais aussi aux autres ministres, d'évaluer pleinement tout ce qu'exige ce développement. Puis, le voilà qui propose la création d'un ministère pour surveiller ce développement. A mon sens, c'est une contradiction.

Je ne fais pas cette comparaison pour affaiblir le raisonnement, mais d'autres peuples ont fait l'expérience de cette planification, de ce contrôle centralisé, si vous préférez, et n'ont pas réussi. Cette méthode n'a pas donné aux leurs les biens et les services suffisants pour relever le niveau de vie.

● (5.20 p.m.)

Cette centralisation échoue par suite de l'opposition des autres paliers de l'organisation économique. Sur ce point notre parti et le député de York-Sud sont en désaccord total.

Il y a un domaine qui à notre avis devrait préoccuper le gouvernement. Je pense à la protection des consommateurs et sur ce point nous approuvons la position adoptée par le député. Du courrier que je reçois à titre de député, la proportion qui traite de la situation des consommateurs, de la hausse des prix, du problème du crédit, etc., est plus grande que jamais dans le passé. Je suppose que la même préoccupation se reflète dans le courrier reçu par tous les autres députés. Si tel est le cas, le gouvernement devrait être assez conscient de la situation pour en tenir compte dans ce projet de réorganisation. Néanmoins, rien dans cette mesure n'indique que la question a été même étudiée. Rien, ou presque, dans la déclaration du premier ministre n'indique qu'on a tenu compte des intérêts des consommateurs avant de présenter ce projet de loi.

[M. Olson.]

J'ignore si un ministère des affaires des consommateurs est nécessaire. L'administration a été mauvaise dans le domaine des enquêtes sur les coalitions. Chaque fois qu'il y a eu une hausse sensible du coût de la vie, des députés se sont plaints que le gouvernement fédéral, par l'entremise de son organisme, n'a pas fait un examen assez minutieux des motifs de cette hausse des prix pour essayer de savoir si celle-ci était justifiée. Nous constatons, dans le rapport des compagnies, que les bénéfices ont augmenté dernièrement d'une façon sensible. Je ne désapprouve pas les bénéfices. Mais je suis contre des ententes qui éliminent la concurrence entre les sociétés. Si tel est le cas, ou si de telles pratiques sont soupçonnées, le gouvernement fédéral devrait intervenir. Mais ni le bill, ni la déclaration du premier ministre n'indique que le gouvernement s'est penché sur la question.

Le crédit aux consommateurs a donné lieu à un certain nombre d'abus. D'année en année, les Canadiens de toutes les occupations connaissent des problèmes reliés aux ventes conditionnelles et au crédit aux consommateurs. Je ne m'attendais pas que ce bill renferme des mesures visant à redresser la situation, mais j'espérais que le gouvernement indiquerait un certain intérêt. Il est vrai qu'un comité mixte du Sénat a été institué pour enquêter sur la question et sous peu, je suppose, le comité soumettra à cette Chambre et à l'autre endroit, un rapport renfermant des recommandations. Ce bill n'indique pas le ministère qui se chargerait d'appliquer ces recommandations. Dans toute nouvelle réorganisation du gouvernement, cette question ne peut être écartée. Le problème est trop sérieux, et il tourne à la crise.

Je n'irai pas plus loin. On devrait examiner chaque nouveau ministère, critiquer certains transferts, etc. Le premier ministre nous a dit que ce n'était qu'un premier pas, et il a promis d'autres changements dans le cadre de la loi qui régit les transferts de fonctions et les responsabilités. Le chef de notre parti a proposé, le 9 mai, un changement important, à savoir la nomination de deux catégories de ministres. Cette formule a été adoptée dans d'autres pays, certainement au Royaume-Uni, et elle est à mon avis efficace pour s'attaquer à la complexité sans cesse croissante de la société moderne. Sur ce point, une nouvelle fois, nous partageons l'opinion du député de York-Sud.

Je signalerai que le plus grand ministère actuel du gouvernement, c'est-à-dire le ministère des Transports, ne sera pas divisé. Si on ne répartit pas ses responsabilités actuelles,